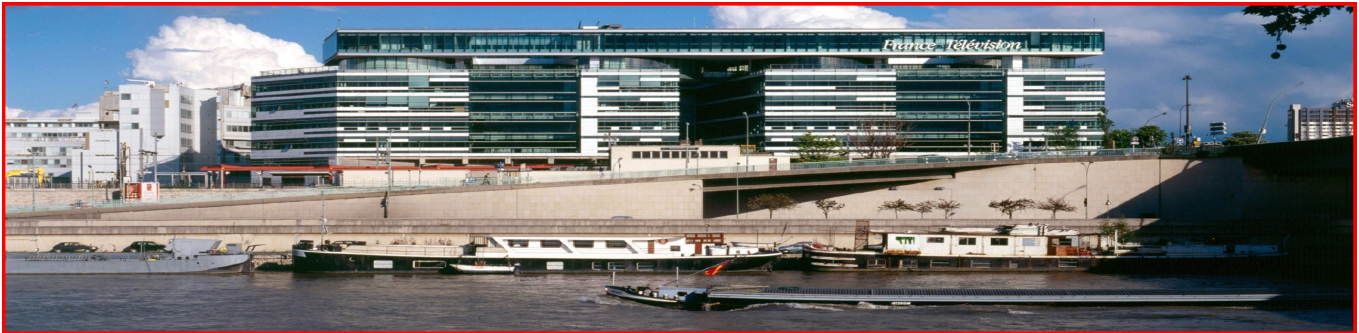




# COMPTE RENDU CE SIEGE DU 18 AVRIL 2016



francetélévisions

## **1. APPROBATION DU PV DES 02, 16 ET 17 FÉVRIER 2016**

Reporté à une date ultérieure.

## **2. INFORMATION/CONSULTATION DU PROJET D'ÉVOLUTION DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE DE FRANCE 2**

Le point 2 et le point 3 ont été inversés.

La direction a répondu à quelques questions des élus.

Les débats reprendront à une date ultérieure lors d'une prochaine information consultation.

La direction n'a pas demandé aux élus de rendre un avis.

## **3. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE TÉLÉVISIONS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SES INCIDENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS**

Tiziana Cramerotti, Directrice de l'Université (UFTV) et de la formation professionnelle de FTV, est venue présenter, en présence de Marie-Aude Cellier DRH, son projet de réorganisation de l'Université France Télévisions et du service de la formation professionnelle.

Elle précise que sa nomination date de juillet 2015 et qu'elle pensait que la réorganisation avait déjà été effectuée avant son arrivée. Ce n'était pas le cas...

### **3. INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE TÉLÉVISIONS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SES INCIDENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS (SUITE)**

Les limites de l'organisation actuelle :

Lourdeur administrative et manque de lisibilité de l'organisation de la formation.

- procédures complexes
- manque de coordination administrative et pédagogique qui s'explique par un nombre d'interlocuteurs importants sur l'ensemble de la chaîne
- outils distincts notamment en matière de reporting
- tâches en doublon sur certaines opérations communes

Le projet d'organisation qui est proposé permettrait de :

- renforcer l'offre pédagogique et l'efficacité administrative
- favoriser l'intelligence collective et sa capitalisation
- assurer la meilleure adéquation des moyens mis en œuvre avec le besoin
- améliorer une réactivité globale vis-à-vis des clients internes aussi bien dans le processus de commande que dans le traitement des informations
- optimiser l'utilisation des moyens en régulant au mieux la répartition des activités et de fait, le recours aux prestataires
- rendre son offre lisible et accessible à l'ensemble des collaborateurs

La proposition d'évolution de l'organisation reposerait sur :

- La proposition de la direction de passer d'une organisation en râteau à une organisation plus resserrée.
- Cinq responsables (2 fonctions transverses et 3 fonctions mixtes) seraient directement rattachés à la direction de l'Université avec chacun une équipe dédiée, sauf en ce qui concerne le responsable de la communication et des relations avec les IRP. Les départements informations édition multi-supports et technologie restent inchangés et leur rattachement n'est pas modifié.
- Création d'un département unique relatif aux fonctions support (dont le management), antenne et digital rattaché à un responsable chargé de l'innovation pédagogique, des projets transverses.
- Création d'un service d'assistantes sous la responsabilité d'une personne chargée de la gestion et de la coordination administrative.

24 salariés sont concernés (22 postes occupés et 2 postes vacants) répartis aujourd'hui de la façon suivante :

- 16 postes à l'Université
- 6 postes au service formation et 2 postes vacants

Force Ouvrière a particulièrement insisté sur les points suivants:

- En relevant tout d'abord page 1 du document, une erreur relative à la Loi sur la formation professionnelle qui n'est pas d'avril 2015 mais datée du 5 mars 2014.

- En rappelant des éléments de contexte liés, d'une part, à la diminution des effectifs à la suite du plan de départs volontaires (PDV) et du jeu de la mobilité interne. Les effectifs sont passés de 30 à 24 postes dont deux sont, aujourd'hui, vacants.

En rappelant, d'autre part, que cette réorganisation coure depuis avril 2015 et que l'Université a connu depuis fin 2010 trois directrices différentes et 2 périodes d'intérim (entre 6 et 8 mois).

- En insistant sur le fait que la fusion de ces deux services n'est pas sans conséquences. L'Université est un organisme de formation soumis à une « déclaration d'activité » chaque année. Cette déclaration repose uniquement sur les formations effectuées pour des tiers, c'est-à-dire, à l'extérieur de France Télévisions, auprès de ses filiales, FTD et MFP voire, de manière extrêmement mineure, à l'international. Ces formations ne représentent qu'1 à 2 % de la totalité des formations dispensées. Avec la nouvelle loi, les contrôles vont se renforcer. Il existe donc un risque que l'Université France Télévisions perde ce numéro de déclaration d'activité. Si c'est le cas, elle ne sera plus exonérée de la TVA et les conséquences financières pourraient être extrêmement préjudiciables à France Télévisions.

La direction promet de revenir vers les élus avec des éléments d'appréciation lors du prochain CE.

- Concernant le nouvel organigramme, la question se pose du « pourquoi » un rattachement direct à la direction de l'Université pour 2 départements de formation et un rattachement indirect pour les fonctions support antenne et digital ?

Pourquoi cette distinction ? la lisibilité de cette organisation pour les interlocuteurs de la formation ne paraît pas évidente de prime abord.

Enfin, la méthode « harmonie » a été utilisée pour envisager les conséquences et les impacts sur les salariés concernés. Outre le fait que le département technologie est absent du document présenté, les impacts se limitent au seul « changement d'interlocuteur »...

Au-delà du document et de l'organisation cible, les élus Force Ouvrière sont extrêmement perplexes quant à l'objectif poursuivi et surtout quant à la mise en œuvre de ce projet d'évolution d'organisation.

Plusieurs questions se posent :

**1)** la fusion est-elle nécessaire ?

**2)** le cabinet « Hommes et performances » a travaillé depuis un an sur ce projet.

Y a-t-il eu d'autres scénari ?

**3)** le postulat de départ n'est-il pas à revoir ? En effet il s'agit de la fusion de deux services différents avec des missions différentes, des logiciels différents pour répondre à des besoins et des problématiques différentes. Des procédures, datant de 2010, régissaient les relations entre l'Université, le service formation et le réseau formation.

**4/** Pourquoi n'y a-t-il dans ce projet aucune ligne sur les impacts sur l'organisation du travail ? sur le « qui va faire quoi et comment » ?

**5/** quels vont être les nouveaux périmètres de chacun, les nouvelles missions de chacun, dans cette nouvelle organisation ?

En clair, qui va s'occuper du plan de formation, de son élaboration, de son suivi puisque le projet ne met en avant que l'ingénierie de formation. Les relations de l'Université et du service formation sont basées sur des relations « clients/fournisseurs ». Comment appréhender ce changement de positionnement ?

**6/** Comment va-t-elle être absorbée la baisse de ressources?

**7/** Quel va-t-elle être l'impact de cette réorganisation sur l'ensemble de la formation professionnelle à France Télévisions?

Les élus sont restés dubitatifs quant aux grandes lignes de ce projet et en particulier sur l'objectif poursuivi.

Compte tenu de ces impacts sur la formation professionnelle à France Télévisions, le président de la commission emploi / formation a demandé la tenue de celle-ci avant le prochain CE du mois de mai.

Le CHSCT sera consulté jeudi 21 avril 2016 sur ce projet d'évolution d'organisation.



<b>Jean-Michel SEYBALD</b>	<b>Edith CAZANOVA</b>
<b>Thierry HAY</b>	<b>Marie-Pierre SAMITIER</b>
<b>Claire-Lise AGNIERAY</b>	<b>Odile COGNET-DECHEN</b>
<b>Olga ABLAVI</b>	<b>Isabelle GEY</b>

## **Prochain CE Siège: 17 et 18 mai 2016**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE  
ou le bureau Force Ouvrière



**Bureau FO Siège - D-220**  
**Syndicatfo.groupe@francetv.fr**  
**01.56.22.43.76**

**Retrouvez nous sur le Web : [www.fo-francetele.fr](http://www.fo-francetele.fr)**